

ORDRE DU JOUR DU 2 JUIN 2014

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2014
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Croix-Rouge Canadienne / Renouvellement *Entente services aux sinistrés*
 - MMQ - Rapport annuel 2013
 - Lise St-Denis / Déclaration à la Chambre des communes
 - École-Entreprise du Centre Saint-Michel / Soumission pour un ordinateur pour la bibliothèque municipale
 - OZ Design / dépôt de la maquette pour le site Web
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2014
8. Distribution de plants d'arbres / 15 mai 2014
9. Collecte de pneus – résultat
10. Résolution concernant le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec
11. Résolution concernant l'embauche d'un étudiant comme aide occasionnelle pour effectuer divers travaux au cours de l'été
12. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de la municipalité
13. Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie
14. Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol
15. Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage
16. Résolution autorisant l'achat d'une publicité pour le 150e
17. Questions diverses
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 2 juin 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Frédéric Morissette, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 17, comme suit :

- Résolution pour autoriser les paiements de comptes
- Rencontre avec le député Pierre-Michel Auger
- Parc municipal – suivi des travaux
- Dérogation mineure Daniel Duguay
- Terrain de balle-compaction

3. Résolution 2014-06-74

Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2014

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mai 2014, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2014-06-75

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mai 2014, **datée du 28 mai 2014**, du chèque **2625 à 2641** et du prélèvement no **281 à 296** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **24 346.50 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 28 mai 2014**) du mois de

mai 2014, pour un montant de **17 856.08 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mai 2014, datée du **27 mai 2014**, pour les salaires versés du numéro # **502947** au numéro # **502969**; pour un montant total de **7 948.59 \$**.

5. Lecture de la correspondance

a. **Croix Rouge Canadienne –Renouvellement Entente Services aux sinistrés**

Madame Kathleen Lapointe, coordonnatrice des ententes municipales pour la Croix Rouge Canadienne, nous propose le renouvellement de notre entente, la durée de la nouvelle entente serait de 3 ans avec un renouvellement automatique pour un autre 3 ans. La contribution financière demandée pour notre municipalité, qui a moins de 1 000 habitants, est de 150 \$ pour chacune des années 2014, 2015 et 2016. Le conseil est d'accord et adopte la résolution en conséquence.

b. **MMQ / Rapport annuel 2013**

La présidente-directrice générale de la Mutuelle des municipalités du Québec, dépose le dixième rapport annuel, qui nous renseigne sur les derniers résultats financiers et qui confirme que la MMQ a poursuivi sa croissance et a enregistré un résultat net avant ristournes fort satisfaisant. Le document inclus tous les faits saillants du dernier exercice de la Mutuelle et il est disponible au bureau municipal pour consultation.

c. **Lise St-Denis / Déclaration à la Chambre des communes**

Madame Lise St-Denis nous remercie de notre invitation à l'occasion du 150^e et nous transmet un extrait des débats de la Chambre des communes où elle a fait mention de la paroisse de Saint-Luc-de-Vincennes. Le conseil apprécie l'intervention de Madame St-Denis en Chambre, une lettre signée par monsieur le Maire lui sera transmise à ce titre, la remerciant aussi pour la somme remise au comité du 150^e.

d. **École-Entreprise du Centre Saint-Michel / Soumission pour un ordinateur pour la bibliothèque municipale**

Monsieur André Lamarche dudit organisme nous transmet à notre demande une soumission pour remplacer le deuxième poste informatique de la bibliothèque, il s'agit d'un ordinateur reconditionné incluant le logiciel Windows 7, français avec une garantie d'un an. Dans les faits, nous devons utiliser le vieux poste principal comme deuxième poste, mais lorsque l'entreprise Infoteck l'a apporté au magasin pour le vérifier et le reconfigurer, le *power supply* a rendu l'âme et Windows se serait corrompu. Pour le réparer il en coûterait 300 \$ et pour acquérir un ordinateur reconditionné de cette entreprise, il en coûterait aussi 300 \$ plus les frais d'installation sur place. Alors, nous nous sommes tournés vers le programme OPEQ, qui offre des ordinateurs à peu de frais aux petits organismes, nous avons fait une demande et avons été accepté; donc le conseil accepte de faire l'acquisition d'un ordinateur.

Résolution 2014-06-76

Résolution en regard de la soumission du 22 mai 2014 numéro 22249

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'acquisition d'un ordinateur comme deuxième poste informatique pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'en acquérir un par le biais du programme de l'OPEQ, organisme qui s'est donné pour mission d'offrir gratuitement ou à faible coût des équipements informatiques performants aux écoles et aux organismes reliés à l'apprentissage tels que les bibliothèques, les organismes sportifs, d'insertion sociale, etc.;

CONSIDÉRANT QU'une soumission nous a été soumise pour approbation et que la directrice générale a préalablement discuté des besoins pour notre bibliothèque avec la personne responsable;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée Françoise Asselin, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la soumission de l'École-Entreprise du Centre Saint-Michel, datée du 22 mai 2014 portant le numéro 22249, pour l'acquisition d'un ordinateur système CoreDuo 2.33 Ghz, 4 Gigs de mémoire, disque dur 120 Gigs, etc. avec garantie d'un (1) an en atelier, pour la somme de 120.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la somme requise soit prise à même le budget prévu pour les affectations 2014, pour équipement de bureau de bibliothèque; dont le solde à ce jour disponible est de 575 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. **OZ Design / dépôt de la maquette pour le site Web**

Madame Linda Marchand nous a transmis par courriel la maquette – design d'interface du site internet, elle nous demande d'en prendre connaissance et nous devons l'approuver avant de poursuivre les autres étapes soit l'insertion du contenu.

Résolution 2014-06-77

Résolution en regard du site internet

CONSIDÉRANT QU'OZ Design a soumis la maquette - design d'interface du site internet pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de bureau et le conseil municipal ont pris connaissance dudit document et de ses composantes et s'en déclarent satisfaits, souhaitant toutefois qu'il y ait plus de photos de personnes (citoyens) et non seulement de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité est à faire une révision complète du plan de site proposé, afin qu'il réponde à nos besoins (menus et sous-menus) puisqu'il servira de structure pour le site internet;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité prépare les textes pour insertion afin de bien documenter le nouveau site;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée Frédéric Morissette, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la maquette – design d’interface du site internet, soumise le 26 mai dernier par OZ Design dont le fichier est daté du 22 mai 2014.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

6. Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **25 583.71 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de **61 152.29 \$**, en tenant compte d’une réserve de **5 000 \$**.

7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2014

La directrice générale dépose les écritures du journal général de mai 2014.

8. Distribution de plants d’arbres / 15 mai 2014

La directrice générale informe le conseil que jeudi le 15 mai dernier a eu la distribution de 200 plants d’arbres au bureau municipal, quatre essences d’arbres ont été distribués à une cinquantaine de citoyens. Considérant le grand intérêt de la population, si le conseil est d’accord, nous répèterons cette distribution l’an prochain avec des essences d’arbres différentes.

9. Collecte de pneus 2014 - résultat

Au cours de la fin de semaine du 9, 10 et 11 mai, a eu lieu la collecte annuelle des pneus et plus ou moins 180 pneus ont été ramassés. Transport Rollex Ltée a été mandaté par Recyc-Québec et l’entreprise va faire cette semaine la cueillette des pneus d’autos et de camions ramassés.

10. Résolution 2014-06-78

Résolution concernant le renouvellement de l’entente avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, division Québec, offre la possibilité de renouveler l’entente de service pour une période de 3 ans soit pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 assurant des services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel de maintenir ce service;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal renouvelle l’*Entente Services aux sinistrés*, entre la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et la Croix-Rouge canadienne division du Québec, pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 s’engage à verser la contribution de 150 \$ pour chacune de ces années;

QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes fera appel pour des sinistres mineurs et des sinistres majeurs comme prévu aux articles 5.1 et 5.2;

QUE la municipalité désire maintenir les services complets décrits aux articles 5.2.3 et 5.2.4;

QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désigne Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour assurer la liaison et le suivi de la présente entente;

QUE l'entente est valide pour une période de 3 ans et se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les trois mois précédant l'expiration de celle-ci;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer la présente entente.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2014-06-79

Résolution concernant l'embauche d'un étudiant comme aide occasionnelle pour effectuer divers travaux au cours de l'été

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher un étudiant de Saint-Luc-de-Vincennes, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon, la préparation du terrain de balle et de soccer, la peinture d'équipements, etc. durant la saison estivale pour + ou - 200 heures, en plus des heures pour la tonte de gazon pour la Fabrique St-Luc;

CONSIDÉRANT QU'une annonce a paru dans le bulletin municipal des mois d'avril et de mai et que deux étudiants et un citoyen nous ont transmis leurs curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite embaucher un étudiant qui poursuit ses études postsecondaires puisqu'un revenu au cours de l'été aide toujours financièrement dans un tel contexte et que c'est le cas pour un des deux étudiants;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes embauche Francis Hamelin, étudiant, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2014 et ce à la date rétroactive du 21 mai 2014.

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de l'édifice municipal

Il est obligatoire de faire vérifier annuellement les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité qui se trouve dans divers bâtiments. Un représentant de l'entreprise spécialisé en ce domaine, soit Protection Incendie CFS Ltée, qui exécute ce travail pour nous depuis 2004, est passé à nos bureaux lundi le 26 mai dernier et il va procéder le 9 juin prochain à ladite vérification. Les 12 extincteurs seront vérifiés incluant leurs conformités et il y aura remplissage et/ou réparation s'il y a lieu.

13. Résolution 2014-06-80

Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits alloués, par le biais de la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, tel que confirmé dans la lettre du 16 juillet 2013 du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QU'une portion de la subvention de 40 000 \$, soit la somme de 16 000 \$ a été dépensé dans le budget 2013 et qu'il reste donc une somme de 24 000 \$ à utiliser pour l'année 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, ont déterminé les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage seraient souhaités pour le rang St-Alexis Est et Ouest, le rang St-Joseph Ouest et la route Thibeault;

CONSIDÉRANT QU'un estimé préliminaire des coûts des travaux de pavage, basé au prix de 120 \$ la tonne métrique taxes nettes, démontre que les travaux pourraient coûter :

- Rang St-Alexis Est 17 280 \$
- Rang St-Alexis Ouest 33 720 \$
- Rang St-Joseph Ouest 14 880 \$
- Route Thibeault 38 880 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi des travaux de rapiéçage mécanique à faire à trois endroits, un premier endroit dans le rang St-Alexis Est et d'autres dans le rang St-Joseph Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a complètement enlevé l'automne dernier l'asphalte économique qui se trouvait dans la route Thibeault vue son très mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal retenu pour les travaux de pavage et de gravelage, sans cette subvention, est de l'ordre de 27 000 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau député de Champlain, monsieur Pierre-Michel Auger, pourrait nous allouer un montant par son budget discrétionnaire;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, il est résolu que la municipalité mettra 27 000 \$ taxes nettes en travaux de pavage et de rapiéçage pour les routes suivantes : rangs St-Alexis Est et Ouest et St-Joseph Ouest et y ajoutera les montants suivants : soit le 16 000 \$ \$ alloué par la subvention confirmée par le ministre des Transports et le montant qui pourrait provenir du budget discrétionnaire du nouveau député de Champlain Pierre-Michel Auger.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2014-06-81

Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes, de procéder au marquage au sol des rues publiques;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander des soumissions, par invitation, pour le marquage au sol des voies publiques municipales.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2014-06-82

Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué concernant l'affectation des crédits en matière de pavage, par l'adoption de la résolution 2014-06-80, crédits qui proviennent de la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, tel que confirmé dans la lettre du 16 juillet 2013 du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, avaient été mandatés pour identifier sur la chaussée les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux nécessitant la réfection du pavage sur des distances de plus de 30 mètres et aussi des travaux de rapiéçage mécanisé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de surfacage à réaliser se situent dans les rangs St-Alexis Est et St-Alexis Ouest et St-Joseph Ouest, soit plus spécifiquement aux endroits suivants :

- Face au #4441 rang St-Alexis Est, soit **26 tonnes**, + ou – 47 mètres;
- Face au #4251 rang St-Alexis Est, soit **118 tonnes**, + ou – 219 mètres;
- Intersection rang St-Joseph / Route 359, **6 tonnes**, + ou – 11 mètres;
- Près de la côte du #3350 rang St-Joseph Ouest, soit **48 tonnes**, + ou – 88 mètres;
- Du #3381 rang St-Alexis Ouest (suite de la côte 2013), soit **103 tonnes**, + ou – 191 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rapiéçage mécanisé à réaliser se situent dans les rangs St-Alexis Est et St-Joseph Ouest, pour environ 3.55 tonnes métriques, plus spécifiquement aux endroits suivants :

- Face au 3981 St-Alexis Est, soit **1.8 tonnes**, pour une superficie de 4 mètres x 5 mètres (20 mètres carrés);

- Près de la côte du 3370 St-Joseph Ouest, soit **1.10 tonnes**, pour une superficie de 6 mètres x .50 mètre (3 mètres carrés) et 18 mètres x .50 mètres (9 mètres carrés);
- Dans le bas de la côte du 3350 St-Joseph Ouest, soit **0.65 tonne**, pour une superficie de 14 mètres x .50 mètre (7 mètres carrés);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, il est possible pour des dépenses supérieures à 25 000\$ mais inférieure à 100 000\$ de procéder par la voie d'invitation pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir de cette disposition pour demander un appel d'offres pour le surfacage de diverses routes de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises de la région pour la réalisation de ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2014-06-83

Résolution autorisant l'achat d'une publicité pour le 150^e

CONSIDÉRANT QU'un cahier des activités estivales pour les MRC Mékinac et des Chenaux sera publié par le Bulletin des Chenaux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'achat de publicité dans le cadre du 150^e et qu'il serait intéressant de faire paraître les activités de la Fête Champêtre du 23 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité du 150^e est d'accord pour participer l'achat de ladite publicité avec la municipalité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat d'une publicité, dans le cahier des activités estivales pour les MRC Mékinac et des Chenaux, soit une demi-page au coût de 200.00 \$ + les taxes.

QUE le partage de la facture soit pour la municipalité 125 \$ + taxes et pour le comité du 150^e 75 \$ + les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Questions diverses

a. Résolution 2014-06-84

Résolution pour autoriser les paiements de comptes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs factures sont entrées depuis la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Poste Canada	\$ 36.09
Jean-Claude Milot Cellulaire	50.00
Transport R. Brouillette Inc.	1 034.78
Min. de Finance (Sûreté du Québec 2014) 1 ^{er} ver.	23 124.00
RREMQ-AonHewit	1 518.64
Taux Réduit (Fédéral)	1 213.26
Taux Régulier (Fédéral)	19.13
Pitney Bowes (Location et recharge timbres)	109.05
Tremblay Bois Mignault Lemay (Honoraires # 94616)	575.57
Total	27 680, 52 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Rencontre avec le député Pierre-Michel Auger

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a rencontré ce matin le député monsieur Pierre-Michel Auger et il lui a réitéré la demande de la municipalité afin que le pavage de la route 359 entre le village et le rang Saint-Jean soit refait; ce dernier lui a promis de vérifier ce dossier.

c. Parc de Vincennes – suivi des travaux

Les membres du conseil prennent connaissance de l'avancement des travaux pour le parc municipal et pré-autorise par la résolution ci-dessous le déplacement de la clôture existante.

Résolution 2014-06-85

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite utiliser une partie de la clôture existante, pour délimiter l'arrière et le côté du terrain acquis en 2013 qui agrandit le parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Carignan de Jean Carignan & Fils va soumettre un prix pour enlever et réinstaller une partie de ladite clôture;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes pré-autorise la directrice générale à faire exécuter, par l'entreprise Jean Carignan & Fils, le travail d'enlèvement et de réinstallation d'une partie de la clôture du parc municipal. La directrice générale confirmera le prix de l'entrepreneur par courriel et par courrier aux membres du conseil municipal avant de donner le mandat à l'entreprise.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. Dérogation mineure Daniel Duguay

Le conseil maintient sa décision face à cette demande de dérogation mineure, tel que mentionné dans la résolution adoptée le 5 mai dernier portant le numéro 2014-05-67.

e. Terrain de balle – compaction

Lors de la séance du 5 mai dernier, le conseil municipal était d'accord pour faire exécuter les travaux pour aplanir le terrain qui est utilisé pour le soccer; soit par l'intervention d'un rouleau compacteur adéquat. L'entreprise Construction et Pavage Boisvert nous a soumis un prix pour exécuter ce travail, nous avons contacté trois entreprises à ce sujet. Le conseil adopte donc la résolution ci-dessous.

Résolution 2014-06-86

CONSIDÉRANT QUE le terrain du terrain de balle devra être compacté afin d'être utilisé comme terrain de soccer terrain par l'Association de soccer Des Chenaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la location d'un rouleau compacteur, de l'entreprise Construction et Pavage Boisvert pour aplanir le terrain qui est utilisé pour le soccer, aux tarifs de 100 \$ l'heure pour le compacteur et de 120 \$ l'heure pour le transport par fardier + les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Période de questions

Une citoyenne parle d'une problématique qu'elle a vécue avec un chien de son voisinage. Monsieur le maire répond à ses questions, il précise qu'elle doit appeler la Sûreté du Québec quand elle vit une telle situation et de plus une lettre sera transmise aux propriétaires; leur mentionnant que si le chien erre encore il sera directement envoyé à la fourrière.

19. Résolution 2014-06-86

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil lève la séance à 20 h 25.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trés.